



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

N° 20221129-32

063-200070712-20221129-20221129_32-DE
Reçu le 26/12/2022
Publié le 26/12/2022

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 21 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 novembre 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sylvain HERMAN
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Didier CORNET à Daniel BALISONI

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Tahar BOUANANE.

Conseiller.es ayant voix délibérative : Christine PETRUCCI, Alain DESCOLS, Marc BONNOT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**CONVENTION AVEC BILLOM COMMUNAUTÉ
POUR LE CONTRAT TERRITORIAL LITROUX-JAURON**

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les dispositions de l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'environnement.

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérative :

3

Conseillers représentés :

7

Total votants :

55

AR Prefecture

063-200070712-20221129-20221129_32-DE
Reçu le 26/12/2022
Publié le 26/12/2022

Le Rapporteur développe ce qui suit :

Le territoire de Thiers Dore et Montagne est concerné par le bassin versant du Jauron, pour la Commune de SERMENTIZON, qui abrite la source du Litroux. Billom Communauté a élaboré le contrat territorial du bassin versant du Litroux et du Jauron et intervient en tant que structure porteuse de ce contrat. La programmation des actions a été établie sur 6 ans (2023-2028) et le contrat territorial est prévu pour les trois premières années, 2023-2025.

L'enjeu est fort car l'état actuel des masses d'eau sur ce bassin versant est de médiocre à moyen. Les priorités d'actions sont les suivantes :

- Retrouver une qualité de l'eau propice au bon développement de la biodiversité (Qualité),
- Concilier agriculture et préservation des milieux aquatiques (Agricole),
- Adapter le territoire à la baisse des précipitations ainsi qu'aux épisodes exceptionnels (Hydrologie),
- Retrouver un fonctionnement naturel des milieux aquatiques (Milieux aquatiques).

La surface objet du Contrat Territorial est de 262 km², et le territoire de concerné représente 2,75 km² soit 1,05 %. Il est proposé d'établir une convention entre Billom Communauté et Thiers Dore et Montagne. Le conventionnement porte à la fois sur les actions globalisées réalisées à l'échelle du contrat territorial déployées sur l'ensemble du territoire (frais de personnel du service « gestion des milieux aquatiques » de Billom Communauté, frais de structure et de fonctionnement de Billom Communauté, frais liés aux actions transversales du contrat territorial) et sur les actions spécifiques de la rivière « Litroux amont » réalisées sur le territoire de TDM (études ou opérations de sensibilisation concernant exclusivement ce territoire, travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, suivis de la qualité de l'eau et des milieux). Le projet de convention est joint en annexe.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention telle que présentée en annexe et autorise le Président à la signer ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 48

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions:

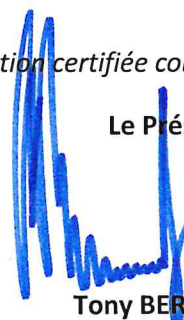
Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

